

PARRAINAGE IMS

FILLEUL :

NOM* :

Prénom* :

Adresse* :

Code postal* :

Ville* :

Téléphone domicile* :

Téléphone portable* :

Mail personnel* :

PARRAIN :

Société Membre* :

NOM* :

Prénom* :

N° Badges* :

Nom

Employeur* :

Téléphone professionnel* :

Mail professionnel* :

Formules d'adhésion et tarifs :

Le "filleul" devra s'acquitter de son droit d'adhésion ainsi que du coût de fabrication de son badge d'accès (6€/badge).

Adhésion "Solo" :

Mois d'Inscription	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Coût de l'adhésion	300	275	250	225	200	175	150	125	100	75	50	25
Possède déjà un badge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fabrication d'un badge	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
TOTAL												

N°Badge :

Adhésion "Couple" :

Nom du Conjoint :

Prénom du Conjoint :

Mois d'Inscription	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Coût de l'adhésion	500	458	417	375	333	292	250	208	167	125	83	42
Possèdent déjà un badge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fabrication de badges	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
TOTAL												

N°Badge :

N°Badge :

Documents à fournir pour l'adhésion :

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités physiques de moins de 3 mois pour chaque adhérent.
- Une photo d'identité par adhérent pour la fabrication des badges permettant l'accès au complexe.
- Un chèque à l'ordre d'IMS correspondant au montant de l'adhésion + participation à la fabrication du badge.

Je soussigné(e)

l'exactitude de tous les renseignements fournis.

atteste sur l'honneur par la présente

Date :

Signature :

Informations générales :

Recommandations :

Chaque adhérent se doit de prendre connaissance du Règlement Intérieur d'IMS affiché dans le hall d'entrée et de le respecter sous réserve de l'annulation de son adhésion sans remboursement possible en cas de non-respect.

Il est conseillé à chaque adhérent de souscrire une Assurance Responsabilité Civile, sachant qu'en cas d'accident, d'incident ou de dégradation causée à un tiers, IMS ne pourra être présentée comme responsable.

Cas d'annulation de l'adhésion et de son remboursement

L'adhésion ne pourra être annulée et remboursée qu'en cas de force majeure ne permettant pas à l'adhérent de suivre les activités d'IMS soit en cas de maladie de longue durée empêchant la pratique du sport survenant dans un délai de 3 mois après l'adhésion (sur présentation d'un certificat médical) ou de déménagement urgent et imprévu. Le remboursement se fera alors en totalité.

Une déclaration de grossesse en cours d'année ne peut donner lieu à une quelconque annulation et donc un quelconque remboursement.

Les données personnelles sont collectées et traitées par Inter Mutuelles Sport aux fins de gestion des adhérents de l'association et du complexe sportif. Ces données sont conservées pendant toute la durée de votre adhésion, puis un an après la fin de celle-ci. Le caractère obligatoire de la communication des informations est indiqué par la présence d'un astérisque ou par tout autre procédé équivalent. Le défaut de communication de ces données aura pour conséquence de mettre IMS dans l'impossibilité de traiter votre demande d'adhésion.

Conformément aux dispositions légales, vous disposez des droits suivants concernant le traitement de vos données : droit d'accès, droit de modification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la portabilité, droit à la limitation du traitement de vos données.

*Vous pouvez les exercer, sous réserve de la fourniture d'une pièce justificative d'identité, auprès d'IMS, aux coordonnées suivantes : Délégué à la Protection des Données – Direction des Affaires Juridiques – 118 Avenue de Paris, 79000 NIORT. Ou par mail à dpo@ima.eu
Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés sur le site www.cnil.fr*